# Procès-Verbal de Séance

# DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

## SÉANCE DU 22 MARS 2023

| | |
|---|---|
| **Nombre de Conseillers :** | L'an deux mille vingt trois |
| **- en exercice :** 12 | le vingt-deux mars à dix-huit heures trente |
| **- présents :** 10 | le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni |
| **- votants :** 11 | en session ordinaire au RPC "Les Hirondelles" à La Neuville-Roy, |
| | sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président. |

**Date de la convocation : 15 mars 2023**

***Présents :*** Mesdames Paméla CRAPPIER, Alexandra STRAZEL, Catherine VINCENT, Janina WALBRECQ, Sarah HERRIBERRY, Messieurs Eric VALOIS (Pouvoir de Philippe LE CAM), Julien BONNEMENT, Thierry MICHEL et Thomas LESUEUR.

***Suppléante présente :*** Julie DENEUFBOURG (Pouvoir de Thierry DELEGLISE)

***Secrétaire de séance*** **:** Alexandra STRAZEL

### 1. Approbation du dernier Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### 2. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 (N°1/2023)

Monsieur le Président est sorti de la salle.
Le Compte de Gestion 2022 validé par la Trésorerie le 15 février, présenté par Madame Paméla Crappier laisse apparaître les résultats suivants :

✓ Section de fonctionnement
- Dépenses : 518 654,03 €
- Recettes : 521 793,16 €

Soit un excédent de fonctionnement de 3 139,13 € de l'exercice

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2021 était en excédent de 101 658,17 €, ce qui donne un excédent cumulé de fonctionnement de 104 797,30 €

✓ Section d'investissement
- Dépenses :63 686,05 €
- Recettes : 373 715,22 €

Soit un excédent d'investissement de 310 029,17 € de l'exercice

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2021 était en excédent de 3 479,79 €, ce qui donne un excédent cumulé d'investissement de 313 508,96 €.

Monsieur le Président revient, remercie Madame Paméla Crappier et présente le Compte Administratif 2022 qui est conforme au Compte de Gestion.

Après délibération, le Conseil Syndical **ADOPTE** à l'unanimité avec une abstention le Compte de Gestion 2022 et le Compte Administratif 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents.

### 3. Affectation des résultats de l'exercice 2022 (N°2/2023)

Monsieur le Président informe qu'il n'y a pas de reste à réaliser.

Aussi, les résultats de clôture sont reportés comme suit:

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité d'affecter :

- Investissement :

Article 001 : Excédent de financement 313 508,96 €

- Fonctionnement :

Article 002 : Excédent de financement 104 797,30 €

### 4. Remboursement au Président (N°3/2023)

Dans le marché de construction du Groupe Scolaire, sur le LOT 5 - Electricité, était prévu un standard téléphonique sur IP pour un montant de 13 K€ (matériel et logiciel) à quoi il fallait ajouter un abonnement mensuel de 150 à 200€ auprès de l'opérateur Orange.
Cette somme n'a pas été dépensée et un standard téléphonique en version Cloud a été mis à jour avec les services Google Voice.
L'activation du service a pu se faire à l'ouverture du RPC, mais le paiement ne pouvait se faire que sur une carte bleue. Monsieur le Président a pris sur sa carte personnelle cette charge et a sollicité Google pour la mise en place d'un paiement par prélèvement bancaire.
Ce service a été mis en place par Google en décembre 2022 et nous avons pu l'activer avec Mme Lieuré sur le compte du Syndicat.
Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir rembourser les sommes prélevées pour l'année 2022 et ne revient pas sur les années précédentes. La somme est de 791,06€.

Il convient afin de pouvoir procéder au remboursement de délibérer

Le Conseil Syndical, à l'unanimité avec une abstention, **AUTORISE** le Président à mandater le remboursement des frais engagés à hauteur de 791,06€.

### 5. Vote du Budget Primitif 2023 (N°4/2023)

Monsieur le Président, expose le contenu du budget en résumant les orientations générales. Ce budget a été diffusé à tous les membres le 22 février.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2023 comme suit

| Section | Dépenses | Recettes |
|---|---|---|

| | | |
|---|---|---|
| Investissement | 99 010 | 389 529,96 |
| Fonctionnement | 580 450 | 580 450 |

Précise que le budget primitif de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

6. **Horaires des écoles pour la rentrée 2023-2024 (N°5/2023)**

Les inscriptions pour la rentrée 2023 se feront courant mai. Afin de mettre les documents à jour, il convient de délibérer sur les horaires d'école.

| RPC Les Hirondelles | | |
|---|---|---|
| Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi | 08h55 à 12h10 | 13h40 à 16h25 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **DECIDE** la mise en place de ces horaires pour le Groupe Scolaire RPC "Les Hirondelles" à la rentrée de septembre 2023

7. **Fixation des tarifs et barème CAF pour l'année 2023-2024 (N°6/2023)**

Il convient pour l'année 2023-2024 de délibérer sur les tarifs des services, périscolaire et cantine.

Monsieur le Président propose de reconduire les tarifs actuels pour le périscolaire et propose de revoir les tarifs cantine.
A ce jour, le tarif de 5,5€ le repas se décompose en 3€ pour le repas et 2.5€ de charges supplétives.
Avec l'augmentation contractuelle sur la fourniture de repas de septembre 2022 et l'augmentation supplémentaire en janvier 2023, le tarif du repas est désormais de 3.7€ TTC. Ne pouvant vendre à perte un repas, il convenait de revoir les tarifs comme suit : 3.8€ le repas et 2€ de charges supplétives.

Le Conseil Syndical **DECIDE**, à l'unanimité, après en avoir délibéré :
· d'appliquer les tarifs du barème 2 de la CAF pour la participation des familles pour 8h d'accueil au fonctionnement des CLSH et d'établir le plafond à 4 100€

**Tableau du RIAS CAF 2023*

| Composition de la famille | Ressources Mensuelles (RM) | | |
|---|---|---|---|
| | ≤ à 550 € | de 551 € à 4 100 € | > à 4 100 € |
| 1 enfant | 1,54 | 0,30 % | 12,30 |
| 2 enfants | 1,44 | 0,28 % | 11,48 |
| 3 enfants | 1,33 | 0,26 % | 10,66 |
| 4 enfants et plus | 1,23 | 0,24 % | 9,84 |

· de fixer le prix du repas de la cantine comme suit : 3.8€ le prix du repas auquel s'ajoute 2 € pour les charges supplétives et un tarif variable selon les revenus des familles pour 15 minutes d'activités ;
· de fixer le prix du goûter à 0,15€
· de majorer de 15 % la facture pour les enfants domiciliés en dehors des communes du regroupement.

· d'établir une pénalité de 2€ par jour de présence sans inscriptions à partir du 4ème jour dans le mois (par famille)
· de facturer la fourniture des chaussons rythmiques au prix de 4€
· d'établir une majoration de 0.8% du total de la facture par mois au-delà de 30 jours de retard de paiement.
.

## 8. Approbation du Règlement Intérieur et Bus 2023-2024 (N°7/2023)

Il convient pour l'année 2023-2024 de délibérer sur le règlement intérieur périscolaire/cantine et le règlement Bus. Monsieur le Président a mis à jour les documents qu'il a soumis à validation aux membres.
Il est notamment précisé dans cette mouture que les chèques CESU ne seront plus acceptés. La gestion avec la trésorerie est trop compliquée et les frais trop importants.

Monsieur le Président rappelle l'importance pour les familles d'inscrire leurs enfants sur le site Oise Mobilité. Il faudra certainement l'année prochaine faire un pointage et demander aux familles de fournir une copie du récipissé d'inscription.

Monsieur le président informe que la signature du règlement intérieur se fait de manière dématérialisée sur le site des inscriptions.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **VALIDE** les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire/cantine et transport scolaire pour l'année 2023-2024 et **AUTORISE** le Président à publier ces règlements.

## 9. Centre aéré 2023 : Décision d'ouverture (N°8/2023)

Monsieur le Président propose d'ouvrir un accueil de loisirs durant les vacances d'été pour les enfants de 3 à 12 ans.

Monsieur le Président propose que le syndicat prenne en charge l'ouverture d'un accueil de loisirs dans les locaux du RPC pour les enfants de 3 à 12 ans administrés des communes membres du syndicat ou scolarisés au RPC sur l'année scolaire 2022-2023. Ouverture du 10 au 28 juillet (soit 14 jours) de 8h à 18h avec restauration obligatoire le midi.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs d'été pour 3 semaines en juillet soit 14 jours.

## 10. Informations diverses

- Monsieur le Président revient sur la classe des CE2-CM1, l'enseignante est très souvent absente et les parents se sont mobilisés pour obtenir de la part de l'inspection, un remplacement pérenne. Le Syndicat a sollicité le Député Habert-Dassault qui a eu une réunion avec le recteur d'académie sur le sujet. Une solution a été trouvée et la classe a pu reprendre de façon stable et ce jusqu'à la fin de l'année. Suite aux absences, une demande de déscolarisation a été acceptée pour un enfant.
- Monsieur le Président informe de la grève chez notre prestataire de repas SAGERE qui a perturbé le service le jeudi 5, vendredi 6 et lundi 9 février. Le repas "secours" a été servi le jeudi, pour le vendredi, nous avons commandé Lasagnes et galettes chez les commerçants de La Neuville-Roy et pour le lundi, nous avons demandé aux familles de préparer un pique-nique.
Le surcoût pour le syndicat s'élève à 300€ qui va être pris en charge, en forme d'avoir par la SAGERE.

- Monsieur le Président informe que la SAGERE par courrier du 9 décembre 2022 a relevé ses prix au 1er janvier suite à la publication de la circulaire du Premier Ministre 6374/SG du 29 septembre 2022 pour soutenir ces entreprises impactées par l'inflation. L'augmentation des prix unitaires est de 6.7%.
- Monsieur le Président informe des grèves du 17 et 31 janvier, 7 février, 7 et 9 mars. Le Service d'Accueil Minimum a été mis en place quand cela a été possible.
- Monsieur le Président informe que suite au vol de 2 vélos l'an passé et sans le concours des assurances, un dédommagement a été donné aux deux familles sous forme de carte cadeau Decathlon d'une valeur de 200€.
- Monsieur le Président informe que le Président du SIRS de Lieuvillers, avec qui il échangeait beaucoup, a démissionné de ses fonctions.
- Monsieur le Président informe avoir fait baisser l'abonnement Proxelia pour la fourniture d'électricité pour le Groupe Scolaire de 160KVA à 80KVA faisant ainsi une économie de 1200€/an.
Monsieur le Président informe avoir sollicité Proxelia et obtenu le formulaire pour bénéficier de l'amortisseur selon décret N°2022-1774 du 31 décembre 2022.
Il présente les chiffres de la facture de janvier 2023 vs janvier 2022. Avec -10% sur les consommations, la facture fait +360%

| CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ HT | Quantité | Prix unitaire | Total HT | TVA |
|---|---|---|---|---|
| Heures creuses saison haute (01/01/2023 - 31/01/2023) | 893 kWh | 22,101 c€/kWh | 197,36 € | 20% |
| Heures pleines saison haute (01/01/2023 - 31/01/2023) | 3 951 kWh | 60,001 c€/kWh | 2 370,64 € | 20% |
| Amortisseur tarifaire électricité HCH (01/01/2023 - 31/01/2023) | 893 kWh | -8,26 c€/kWh | -73,76 € | 20% |
| Amortisseur tarifaire électricité HPH (01/01/2023 - 31/01/2023) | 3 951 kWh | -8,26 c€/kWh | -326,35 € | 20% |
| Contribution Capacité (01/01/2023 - 07/01/2023) | 1 092 kWh | 0,87043 c€/kWh | 9,51 € | 20% |
| Certificats d'Economies d'Energie (01/01/2023 - 31/01/2023) | 4 844 kWh | 0,45 c€/kWh | 21,80 € | 20% |
| CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE 2023 HCH (01/01/2023 - 31/01/2023) | 893 kWh | -4 c€/kWh | -35,72 € | 20% |
| CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE 2023 HPH (01/01/2023 - 31/01/2023) | 3 951 kWh | -4 c€/kWh | -158,04 € | 20% |
| TOTAL CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ HT | | | 2 005,44 € | |

| CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ HT | Quantité | Prix unitaire | Total HT | TVA |
|---|---|---|---|---|
| Heures creuses saison haute (01/01/2022 - 31/01/2022) | 916 kWh | 5,4 c€/kWh | 49,46 € | 20% |
| Heures pleines saison haute (01/01/2022 - 31/01/2022) | 4 576 kWh | 7,9 c€/kWh | 361,50 € | 20% |
| Contribution Capacité (01/01/2022 - 31/01/2022) | 5 492 kWh | 0,45599 c€/kWh | 25,04 € | 20% |
| TOTAL CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ HT | | | 436,00 € | |

- Monsieur le Président informe avoir lancé des études pour la pose de panneaux solaires. Après consultation et étude des dossiers, il propose d'équiper le bâtiment de 24 panneaux pour une puissance de 1,8 KW. La production sera consommée par le bâtiment sans revente.
- Monsieur le Président informe de la tenue du conseil d'école N°2 le 27 janvier, le compte rendu a été diffusé. Les vœux du syndicat ont pu se faire à la suite.
- Monsieur le Président informe que l'association Les Enfants d'Abord a organisé un carnaval le 10 février après-midi avec défilé dans la commune. Elle organise une séance photos à la salle des fêtes de Léglantiers le 1er avril et organisera la Kermesse le 17 juin sur la journée.
- Monsieur le Président donne la parole à Madame Crappier qui fait un retour à l'assemblée sur le séjour des 2 classes en Baie du Mont Saint Michel la semaine passée. Les enfants ont beaucoup apprécié, même si l'hébergement était décevant,
- Monsieur le Président informe avoir lu l'article du Bonhomme Picard de Monsieur Rabussier, maire de Pronleroy, suite à la visite de Madame la Sous-préfète.

- Monsieur le Président informe que le directeur va procéder aux inscriptions pour l'année 2023-2024, un mail a été envoyé adressé à chaque commune.
- Monsieur le Président informe du calendrier scolaire 2023-2024, pour les vacances de Noël, la reprise des cours sera le 8 janvier 2024. La question se posera d'ouvrir une semaine de centre de loisirs.
- Monsieur le Président informe le souhait d'une personne de l'équipe du périscolaire de poursuivre sa formation en s'inscrivant au BAFD. Monsieur le Président propose de participer à hauteur de 150€ à cette formation.
- Monsieur le Président informe de la situation du RPC pour la journée de grève du jeudi 23 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20 heures 10
Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 22 mars 2023 a comporté huit délibérations.

| | | |
|---|---|---|
| 2 | Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 | Délibération N°1/2023 |
| 3 | Affectation des résultats de l'exercice 2022 | Délibération N°2/2023 |
| 4 | Remboursement au Président | Délibération N°3/2023 |
| 5 | Vote du Budget Primitif 2023 | Délibération N°4/2023 |
| 6 | Horaires des écoles pour la rentrée 2023-2024 | Délibération N°5/2023 |
| 7 | Fixation des tarifs et barème CAF pour l'année 2023-2024 | Délibération N°6/2023 |
| 8 | Approbation du Règlement Intérieur et Bus 2023-2024 | Délibération N°7/2023 |
| 9 | Centre aéré 2023 : Décision d'ouverture | Délibération N°8/2023 |

Signature des Membres du Conseil Syndical

| | | | |
|---|---|---|---|
| Thomas LESUEUR<br>Présent | Philippe LECAM<br>Absent<br><br>Pouvoir à Eric VALOIS | Paméla CRAPPIER<br>Présente | Catherine VINCENT<br>Présente |
| Janina WALBRECQ<br>Présente | Elodie FREIRE JORGE<br>Absente | Sarah HERRIBERRY<br>Présente | Alexandra STRAZEL<br>Présente |
| Thierry MICHEL<br>Présent | Julien BONNEMENT<br>Présent | Eric VALOIS<br>Présent | Thierry DELEGLISE<br>Absente<br><br>Pouvoir à Julie DENEUFBOURG |